

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (25) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, F. MERY, M. METAIS, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLLOT

POUVOIRS (10) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (4) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON, K. WEINLAND, G. MICHAUD

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLLOT

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) des Renardières / Centre de vie Sociale pour la mise en œuvre d'un chantier loisirs à la Médiathèque

La médiathèque des Halles de Châtellerault est un lieu qui vit bien depuis sa création et enregistre un nombre de fréquentations, non négligeables. Plusieurs publics s'y retrouvent, on observe notamment un mélange inter générationnel. Cependant, certains adolescents considèrent la médiathèque comme un lieu de vie et de rencontre entre jeunes que comme un lieu de découverte et de culture.

Aussi, afin de les impliquer dans la vie locale et associative, la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières organise des chantiers loisirs, permettant de financer des projets individuels ou collectifs pour les jeunes. Elle souhaite également vivement sensibiliser ceux-ci par des actions citoyennes.

Pour cela, la commune en lien avec les maisons de quartiers, plus particulièrement la MJC, a souhaité mettre en place un chantier loisirs sur ce site. Cet atelier mobiliserait quatre jeunes issus de la MJC.

Celui ci permet aux jeunes de mieux appréhender les différentes fonctions des agents de la médiathèque. Ils seront en immersion pendant 2 semaines non consécutives, la première s'est déroulée du mardi 24 octobre au samedi 28 octobre 2017 et la seconde sera du mardi 13 février au samedi 17 février 2018.

Outre la sensibilisation des jeunes par des actions citoyennes, les chantiers loisirs ont une fonction. Ils permettent également d'aider ces jeunes à réaliser des projets auxquels ils n'auraient pu prétendre, faute de moyens de financement. Par ce biais, en réponse à leur investissement la ville de Châtellerault contribuera à la mise en œuvre de ce chantier loisir par le versement d'une subvention d'un montant total de 996€, à la MJC des renardières.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°19

page 2/2

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'alinéa 3 de son article 10 portant sur l'attribution de subventions,

VU l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux contrôles des organismes subventionnés,

VU la délibération n° 34 du conseil municipal du 28 septembre 2017 relative à l'avenant n°4 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la MJC des Renardières du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019,

CONSIDERANT l'intérêt général du dispositif de chantiers loisirs dans le cadre de la politique de prévention de la ville

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir la MJC des Renardières, organisateur de ce dispositif,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention à la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières pour un montant total de 996 €,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **27 DEC 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

